

Dépôt : David Wagner (déi Lénk)

Luxembourg, le 25 juin 2025

PL 8544



Motion

Étude sur l'impact de la mesure dite du « quart du taux global »

La Chambre des Député.e.s,

considérant

- que l'imposition des plus-values a été diminuée temporairement au quart du taux global pour les plus-values immobilières réalisées entre le 1^{er} janvier 2024 et le 30 juin 2025 (mesure dite du « quart du taux global ») ;
- que la mesure dite du « quart du taux global » avait déjà été introduite temporairement entre 2016 et 2018 et entre 2002 et 2007, sans qu'une évaluation approfondie de son impact sur le marché de l'immobilier et de son efficacité par rapport aux objectifs poursuivis n'ait été effectuée ;
- que l'impact et l'efficacité de la mesure dite du « quart du taux global » a fait et continue de faire l'objet d'une appréciation très divergente parmi les partis politiques, parmi les chambres professionnelles et parmi les différents acteurs du marché immobilier ;

désireuse

- de détenir une base factuelle plus solide à l'avenir pour le cas où il faudra juger à nouveau de l'opportunité politique d'une réintroduction temporaire de la mesure dite du « quart du taux global » ;

invite le gouvernement

- à commanditer une étude scientifique indépendante sur l'impact de la mesure dite du « quart du taux global » sur le marché de l'immobilier dans toutes ses composantes et sur son efficacité par rapport aux différents objectifs de la politique du logement ;
- à faciliter l'accès des scientifiques à toutes les données pertinentes à la réalisation de l'étude dans les limites et contraintes tracées par la législation en place ;
- à prévoir un horizon de réalisation de l'étude suffisamment large afin que les données fiscales de 2024 et de 2025 puissent être dûment pris en compte ;
- à veiller à ce que l'étude finale soit publiée et discutée en commission parlementaire.

David Wagner

Marc Baum